

Stagiaires IUFM

Page 1 : Edito
Page 2 : élection des représentants des stagiaires dans les conseils de l'IUFM
Page 3 : Réforme de l'IUFM
Page 4 : **Mutations** : réunions et stage d'information SN
Pages 5 et 6 : Se syndiquer : pourquoi et comment ?

Elections à l'IUFM : Exprimez-vous ! Mutations : Informez-vous !
Défendre votre métier et être Défendu : Syndiquez vous

SNES Versailles - Secteur formation des maîtres :

Carole CONDAT
David PIJOAN

Permanences :

☐ **au Snes Versailles**
3, rue Guy de Gouyon du
Verger

94112 Arcueil cedex

Tél : 08 11 11 03 84

Fax : 01 41 24 80 62

e-mail : s3ver@snes.edu

site internet :

www.versailles.snes.edu.

☐ **et dans les Centres
IUFM (selon les
disponibilités des
militants du SNES) :**

Etiolles : mardi midi et
mercredi ou vendredi midi

St Germain : jeudi et
vendredi midi

Cergy : mardi et vendredi
midi

Antony Jouhau : mercredi
ou jeudi midi

Antony Val-de-Bièvre :
jeudi midi

Edito

Votre vote aux élections IUFM doit parvenir à l'Iufm au plus tard le 5 décembre. Surveillez votre boîte aux lettres car vous allez recevoir le matériel de vote par courrier. La seule procédure de vote autorisée est le vote par correspondance.

Participez à ces élections et donnez votre voix au CA, au CSP et au Conseil de site pour les listes présentées par la FSU, fédération syndicale dont le SNES fait partie. Sur ces listes figurent des PLC et des PE de tous les sites de formation de l'IUFM de Versailles.

Depuis plusieurs années, les élus de la FSU relayent vos remarques : refus d'une formation formatée, refus d'une infantilisation persistante, refus d'un décalage souvent assommant des contenus de formation. Ces remarques, en toute indépendance, nous les portons auprès de l'administration et avons obtenu des avancées significatives.

A l'heure de l'introduction de la bivalence au concours, alors que le gouvernement poursuit sa politique de sous-recrutement tout en multipliant le recours aux vacataires et contractuels, il est urgent de se faire entendre au CA et au CSP de l'IUFM. D'autant plus que l'IUFM de Versailles risque d'être intégré à l'université de Cergy en janvier 2007 (cf p.3) alors qu'aucun stagiaire n'a été informé et encore moins consulté !

L'autre temps fort du mois de novembre est l'ouverture du serveur (sur I-PROF) pour saisir vos **vœux de mutations inter-académiques**. Tous les PLC2 doivent participer à ce mouvement. Nous organisons une **réunion et un stage mutations au siège du SNES Versailles** pour vous aider dans cette démarche décisive. Il y aura aussi des réunions sur les sites IUFM (cf p. 4).

- **P**our être informé, pour être défendu, pour débattre et agir ensemble, les personnels ont besoin d'un Snes fort : en adhérant, vous y contribuerez dans votre intérêt et dans l'intérêt de tous.

Bon courage à tous. A bientôt

David PIJOAN et Carole CONDAT

Collège des usagers en formation initiale
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Liste FSU

- 1) Nicolas CATHELOTTE, PE2, Etiolles
- 2) Philippe DEGRAVE, PLC2 Anglais, Cergy
- 3) Florence VERLINDEN-DE SILVESTRI, PE1, Etiolles
- 4) Claire EVRARD, PLC2 EPS, Antony val de Bièvre
- 5) Sébastien PIETRASANTA, PLP2 Lettres-Histoire, Antony Jouhau
- 6) Stéphane VERDOUX, PE2, Antony val de Bièvre

Collège des usagers en formation initiale
CONSEIL SCIENTIFIQUE et PEDAGOGIQUE
Liste FSU

- 1) Samira ALOUACHE, PLC2 Anglais, Cergy
- 2) Cécile JEANBLANC, PLC2 Histoire-Géographie, Antony val de Bièvre
- 3) Romain PALLUAU, CPE2, Etiolles
- 4) Emilie RENARD, PE2, Cergy
- 5) Stéphane VERDOUX, PE2, Antony val de Bièvre

Attention ceci n'est pas un bulletin de vote

Procédures de vote au CA et au CSP de l'IUFM de Versailles ou comment pouvait-t-on imaginer plus compliqué !

Le vote se fait par correspondance. Nous demandons depuis plusieurs années qu'un vote direct dans les sites soit possible. En effet, il serait bien plus simple pour vous de voter le jour de votre présence à l'IUFM. La direction le refuse catégoriquement prétextant des problèmes de régularité dans le déroulement du vote (inégalité de traitement entre les étudiants et les stagiaires...) et des questions de coût. Le jour des élections, un seul bureau de vote est ouvert, au siège de l'IUFM à Versailles alors qu'aucune formation n'y est dispensée !

Vous avez dû recevoir le matériel de vote entre le 14 et le 17 novembre à votre domicile. Si ce n'est pas le cas, retirez le au secrétariat de votre site de formation.

Vos deux votes (CA et CSP) doivent parvenir au plus tard le mardi 5 décembre 2006. Tenez compte des délais d'envoi et postez le plus tôt possible vos votes à l'IUFM de Versailles dans l'enveloppe pré-affranchie.

Attention ! Ne vous trompez pas :

- Glissez votre bulletin de vote FSU dans la première enveloppe vierge et non cachetée (documents beiges pour le CA et bleus pour le CSP)
- Glissez cette première enveloppe dans une seconde enveloppe à cacheter sur laquelle vous inscrivez votre nom, prénom et votre signature.
- Mettez le tout dans l'enveloppe pré-affranchie. Aucune modification ne doit être apportée sur les bulletins de vote.

La FSU : une Fédération qui a des ambitions pour l'école et notre métier

La FSU est une fédération regroupant les principaux syndicats de l'enseignement, des personnels ATOS et des professions de la recherche et de la culture. Elle a recueilli près de 50% aux dernières élections IUFM.

Pour ces élections, nos candidatures émanent du :

- SNES, pour les professeurs certifiés et agrégés de l'enseignement général et technique
- SNUIPP, pour les professeurs des écoles
- SNEP, pour les professeurs d'EPS
- SNUEP, pour les professeurs PLP de l'enseignement professionnel

La formation des professeurs et l'entrée dans le métier sont au cœur des préoccupations de notre fédération syndicale. Alors que près de la moitié du corps enseignant va être renouvelée d'ici 2015, il est urgent de proposer aux futurs enseignants :

- une formation de qualité centrée sur une formation disciplinaire forte et en lien avec la recherche.
- une formation progressive de l'Université aux premières années d'exercices : modules de pré-

professionnalisation et réduction de service la première année de titulaire.

- Une formation individualisée adaptée au parcours de chacun et qui considère le stagiaire comme acteur de sa formation.
- Une formation diplômante. A l'issue de la formation et de la validation, les stagiaires doivent obtenir le niveau Master.
- Une formation qui articule théorie et pratique. L'année de stage ne doit pas se limiter à un simple compagnonnage dans le cadre d'une succession de stages. Il faut donner au stagiaire le temps d'analyser sa pratique.
- Des modalités de validation transparentes et équitables.

Il est tout aussi urgent de planifier les recrutements, de garantir le recrutement par des concours qui préservent l'égalité de traitement des candidats et centrés sur les contenus disciplinaires. Dans cette logique, l'introduction de la bivalence au CAPES participe d'une dévalorisation de notre qualification.

Stagiaires Iufm

Formation, Titularisation, Mutations, autant de sujets qui vous concernent

◆ Mercredi 29 novembre

16h30-18h30

Au siège du Snes Versailles 3, rue Guy de Gouyon duVerger 94112 Arcueil

Réunion Mutations spécial stagiaires IUFM

Avec des commissaires paritaires du Snes

◆ Mercredi 6 décembre

Au siège du Snes Versailles 3, rue Guy de Gouyon duVerger 94112 Arcueil

Journée de formation syndicale stagiaires IUFM

10h –16h30

Formation, mutation, carrière

Un temps fort pour vous informer sur vos droits , débattre sur les contenus de formation et l'avenir des IUFM, comprendre les mutations et leurs enjeux et confronter votre expérience à celle des autres stagiaires

Pour accéder au siège du SNES à ARCUEIL : -RER B : sortir à ARCUEIL-CACHAN
plan sur site

Important :

Pour toutes les réunions que nous organisons, **seront présents des commissaires paritaires du SNES**. Ce sont nos représentants qui siègent dans les commissions qui statuent sur les mutations : ils sont donc à même de délivrer des **informations fiables et actualisées**.

Méfiez-vous des conseils contradictoires et des nombreuses rumeurs sur les mutations : la note de service qui fixe leur fonctionnement pour cette année vient de paraître et ce n'est pas la même que l'année dernière.

Pour le **stage de formation du 6 décembre** : le temps dégagé sur la journée permettra d'**organiser des rencontres individuelles avec les commissaires paritaires pour que vous puissiez leur faire part de votre situation personnelle**. Vous pouvez évidemment ne participer que l'après-midi si vous avez cours le matin

Réunions Mutations sur les sites IUFM :

Des heures d'information syndicales vont être déposées dans les sites IUFM
pour organiser des réunions entre 12h et 14h :

les dates et les salles seront affichées

sur le panneau syndical SNES et FSU de votre site IUFM

et sur le site Internet du SNES Versailles www.versailles.snes.edu

St Germain : Jeudi 30 novembre

Antony Val-de-Bièvre : une réunion a eu lieu le Jeudi 23 novembre

Pour les autres sites, les dates sont à fixer :

contactez-nous si vous avez des besoins spécifiques...

Intégration de l'IUFM de Versailles à l'Université de Cergy : Vous êtes les premiers concernés

-La loi sur l'école de 2005 prévoit l'intégration de tous les IUFM dans une Université pour janvier 2008.

La FSU voit dans cette mesure législative la possibilité d'une amélioration de la formation. Cependant, nous identifions aussi des risques liés à la précipitation et au manque de concertation dans lesquels se déroule cette intégration.

Cette intégration ne doit pas se faire au détriment de la formation. Elle ne sera réussie que si elle est synonyme de plus d'implication de l'Université dans la recherche en IUFM, dans la définition des contenus des concours et des formations et plus d'accessibilité aux diplômes universitaires pour les candidats.

Deux préalables nous semblent essentiels : la promulgation d'un cadrage national pour l'intégration et

la publication d'un cahier des charges des formations.

Sur le premier point, nous n'avons pas obtenu satisfaction et rien ne nous garantit une égalité de la formation des maîtres entre toutes les académies. Quant au cahier des charges des formations, le Haut Conseil de l'Education vient de publier tardivement un ensemble de recommandations sur la formation des maîtres qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

L'accent est mis sur la mise en place d'un référentiel de 10 compétences qui doivent être maîtrisées par les enseignants... nous sommes loin de notre conception du métier!

A Versailles, l'intégration, c'est pour janvier 2007 !

Mi septembre, le Recteur a annoncé au CA de l'IUFM, sans aucune concertation, que l'IUFM de Versailles faisait partie des IUFM pilotes qui seraient intégrés dès janvier 2007. L'Université de rattachement a été imposée : ce sera celle de Cergy. Même si l'administration de Cergy semble très partante pour ce projet (ce qui va d'ailleurs lui permettre d'ouvrir une école doctorale) nous aurions aimé entendre les autres universités à ce sujet (Paris X-Nanterre, Versailles St Quentin, Orsay, Évry).

De plus, à Versailles, la question du déménagement du siège de l'IUFM se pose depuis longtemps. En effet, les bâtiments occupés par l'administration centrale sur le campus de l'Université de Versailles doivent être rendus. Le département du Val d'Oise et la municipalité de Cergy semblent prêts à accueillir le futur siège de l'IUFM. Cela n'est pas sans poser problème pour les personnels administratifs du siège et l'ensemble de formateurs répartis sur les 5 sites de formation qui devraient se rendre régulièrement à Cergy : cette ville est excentrée par rapport au centre de gravité de notre académie.

La FSU a demandé la mise en place d'un groupe de travail autour de cette question car les enjeux sont lourds : quelle formation ? Quels changements pour les personnels (formateurs et personnels administratifs) ? Quel statut juridique ? Quelle autonomie financière ? Quelles futures instances décisionnelles ? En l'absence de cadrage national, nous sommes dans l'improvisation totale.

Ce que nous demandons : des garanties en terme de formation et pour les personnels, une meilleure représentativité des usagers dans les futures instances, une période transitoire en 2007

Les élus de la FSU ont eu une audience avec le Recteur à ce sujet le mercredi 15 novembre et se sont exprimés au CA du 16 novembre. Nous sommes intervenus sur les points suivants :

- Cette intégration ne doit pas se résumer à une simple réforme administrative qui va permettre au Ministère de faire des économies en réduisant le personnel et les temps de formation. Ce qui est en jeu ce sont les contenus de formation. Un bilan des dysfonctionnements actuels doit être dressé, les stagiaires doivent être consultés pour mettre en œuvre une formation au plus près de leurs besoins.
- La carte des préparations aux concours dans l'Académie doit être maintenue.
- Formation initiale et continue doivent être liées.
- La future école rattachée à l'Université de Cergy doit conserver des moyens propres et les moyens actuels (financiers et humains) doivent être préservés.
- Dans le futur conseil d'école composé de 40 membres, les étudiants et les stagiaires doivent être largement représentés. Au stade actuel des

discussions, ils seraient seulement 4 alors qu'ils sont actuellement 6 au CA et 5 au CSP !! Une fois de plus, ceux qui sont directement concernés par cette réforme ne sont pas consultés et sont évacués des futures instances décisionnelles.

La FSU considère que la date du 1^{er} janvier 2007 est prématurée et risque de compromettre les efforts engagés par tous.

Localement, n'hésitez pas à vous organiser :

- Mettez par écrit vos remarques sur la formation et envoyez les **au siège de l'IUFM** et au SNES Versailles.
- Participez massivement aux élections à venir pour donner du poids aux élus de la FSU dans les futures négociations.
- Demandez une plus juste représentativité des PLC 1 et 2 dans le futur conseil d'école
- N'hésitez pas à nous contacter pour organiser une heure d'information syndicale dans votre site.